



ALGERIE TELECOM
EPE / SPA au capital social de 115 000 000 000 DA - RC n° 02 B18083 - NIF :
000 216 001 808 337

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ALGER CENTRE
COMPLEXE AISSAT IDIR 1^{ER} MAI, ALGER
SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

AVIS DE CONSULTATION OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 13/AT/DOT ALGER CENTRE/2022

Un avis de consultation est lancé pour des : **TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CANALISATIONS FTTx « RESIDENCE ADMANE BAT C03 TIXRAINE »**,

Les représentants des sociétés seules ou dans le cadre de groupements momentanés qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil, travaux publics, bâtiment et hydrauliques ayant des capacités techniques et financières, (pour ce lot dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) : seuls les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01 et plus sont appelés à soumissionner), intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après:

ALGERIE TELECOM - DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
D'ALGER CENTRE
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
BLOC « C »
COMPLEXE AISSAT IDIR 1^{ER} MAI, ALGER

Contre le paiement, auprès de la banque **BNA** Agence **00623 LARBI BEN M'HIDI**, d'un montant de **deux mille dinars algériens (2 000,00 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : **Compte en dinars N° 0300 000 012-95**.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

1-D'un dossier administratif : Inséré dans une enveloppe fermée indiquant la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « **Dossier Administratif** ».

2-D'une offre technique : Insérée dans une enveloppe indiquant la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « **Offre technique** ».

3-D'une offre financière : Insérée dans une enveloppe fermée indiquant la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « **Offre financière** ».

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire portant que la mention suivante :

ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ALGER CENTRE
CONSULTATION OUVERTE AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 13/AT/DOT ALGER CENTRE /2022
« TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CANALISATIONS
FTTx »
RESIDENCE ADMANE BAT C03 TIXRAINE



ALGERIE TELECOM

**EPE / SPA au capital social de 115 000 000 000 DA - RC n° 02 B18083 - NIF :
000 216 001 808 337**

**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ALGER CENTRE
COMPLEXE AISSAT IDIR 1^{ER} MAI, ALGER
SOUS-DIRECTION TECHNIQUE**

**« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION
DES OFFRES »**

La durée accordée pour la préparation des offres est de **dix (10) jours** à compter de la première parution de l'avis de consultation sur le site web d'Algérie Télécom.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts 180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.